

**DÉPARTEMENT des ALPES MARITIMES**  
**PROCES VERBAL du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**  
**DE GATTIERES**

**SEANCE DU 30 JUIN 2022**

Le trente juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes

<b><u>Nombre de membres :</u></b>			
Afférents au Conseil Municipal :	27	Certifié exécutoire compte tenu de :	
En exercice :	27	- L'affichage en Mairie le :	<u>07/07/2022</u>
Qui ont pris part au vote :	27	- La transmission en Préfecture le :	<u>07/07/2022</u>

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, pour une séance ordinaire, sous la Présidence de Madame GUIT-NICOL Pascale, Maire.

La salle du conseil municipal est transférée Salle Louis Vogade pendant toute la durée des travaux de réhabilitation de la Mairie.

**Etaient présent(e)s :** Mesdames CAPRINI, MOIREAU, GIUJUZZA-NAVELLO adjointes,  
Messieurs LUPI-GRASSO, DALMASSO, CAVALLO adjoints,  
Mesdames HEYBERGER-PAUL, ODDO, ROCHEREAU, NERINI, GREC-MERESSE,  
Messieurs DRUSIAN, DERENNE, VALLAURI, GUENIN, PARAGE.

**Absent(e)s et représenté(e)s :**

Monsieur MORISSON représenté par Madame CAPRINI,  
Monsieur BONNET représenté par Monsieur DALMASSO,  
Madame FERRARO représentée par Madame GIUJUZZA-NAVELLO,  
Monsieur BONUCCI représenté par Madame ROCHEREAU,  
Monsieur CRASTES représenté par Madame GUIT-NICOL,  
Madame MARCHAND représentée par Monsieur VALLAURI,  
Madame DEBONO représentée par Madame MOIREAU,  
Madame CREMONI représentée par Madame ODDO,  
Monsieur TRUGLIO représenté par Monsieur PARAGE,  
Madame SMOLDERS représentée par Madame GREC-MERESSE.

**Absent(e)s et excusé(e)s :** Néant.

Monsieur VALLAURI Romain est élu secrétaire de séance.

**38.2022 Porter à connaissance dans le cadre des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales §22) subventions**

Madame le Maire expose :

**AR Prefecture**

006-210600649-20220630-038\_2022-DE  
Reçu le 07/07/2022  
Publié le 07/07/2022

République Française

Loi du 5 Avril 1884 - article 56

Je porte à votre connaissance que le Préfet des Alpes-Maritimes a accordé à la commune une subvention d'un montant de 37 670 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet de centrale de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment communal soit 50 % des dépenses totales H.T.

Il est demandé au conseil municipal d'en prendre acte.

**Les membres du conseil municipal prennent acte.**

Madame GIUJUZZA-NAVELLO expose :

Je porte à votre connaissance que le centre national du livre (CNL) a accordé à la commune une subvention d'un montant de 3 200 € au titre de l'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques pour l'achat de livres imprimés.

La somme nous a été versée en mai dernier.

Il est demandé au conseil municipal d'en prendre acte.

**Les membres du conseil municipal prennent acte.**

Madame GIUJUZZA-NAVELLO expose :

Je porte à votre connaissance que le centre national du livre (CNL) a accordé à la commune une subvention d'un montant de 1 190 € au titre du développement de la lecture auprès de publics spécifiques.

Il est demandé au conseil municipal d'en prendre acte.

**Les membres du conseil municipal prennent acte.**

Madame GIUJUZZA-NAVELLO expose :

Je porte à votre connaissance que le centre national du livre (CNL) a accordé à la commune une subvention d'un montant de 2 099 € au titre du développement de la lecture auprès des publics de l'enfance et de la jeunesse.

Il est demandé au conseil municipal d'en prendre acte.

**Les membres du conseil municipal prennent acte.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,